



Hermenches, le 16 novembre 2020

Municipalité  
1513 Hermenches

---

## **Préavis de la Municipalité d'Hermenches, n° 11 / 2020**

### **Demandant l'annulation du préavis n° 09 / 2020**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### **1. Préambule**

Lors de la séance du Conseil Général du 2 septembre 2020, la Municipalité a soumis un préavis demandant un crédit d'investissement pour le remplacement de la cuisine du refuge communal.

#### **2. Situation actuelle**

Lors de la séance du Conseil Général du 2 septembre dernier, le Conseil a accepté une motion d'ordre et le renvoi pour étude, du préavis n° 09 / 2020. Ce préavis devrait être représenté à la prochaine séance du C.G pour votation (selon article 69 du règlement du Conseil Général).

#### **3. Position de la municipalité**

S'appuyant sur les articles 68 et 69 du règlement du Conseil Général énoncés lors de cette séance ainsi que sur les discussions traitants le préavis cité en titre, la Municipalité demande l'annulation de celui-ci afin de pouvoir présenter à terme, un préavis différent.

#### **4. Conclusions**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose que le Conseil Général prenne la décision suivante :

#### **Le Conseil Général d'Hermenches**

Vu le préavis de la Municipalité n° 11 / 2020 concernant cet objet ;  
Vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### **D é c i d e**

1. D'accepter l'annulation du préavis n° 09 / 2020

#### **Municipalité d'Hermenches**

Sylvain Crausaz  
Syndic

Laetitia Déglon  
Secrétaire